



Avis de confidentialité du Fonds européen pour la jeunesse

Mise à jour : mai 2026

Le présent avis de confidentialité renseigne sur la manière dont le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe (FEJ ou « nous ») traite les données à caractère personnel aux fins de l'octroi de subventions, de l'organisation d'événements et de la réalisation d'enquêtes.

1. Qui est responsable du traitement des données ?

Le FEJ est le « responsable du traitement » des données à caractère personnel, ce qui signifie qu'il a compétence pour prendre toute décision relative au traitement des données.

Le traitement de vos données à caractère personnel est régi par le [Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel](#) adopté par le Comité des Ministres le 15 juin 2022.

2. Quelles données traitons-nous et à quelles fins ?

Nous traitons les types de données à caractère personnel ci-dessous, aux fins suivantes :

2.1 Enregistrement dans le système en ligne du FEJ

Les ONG qui souhaitent faire une demande de subvention doivent tout d'abord s'inscrire dans le système en ligne du FEJ. Les informations que nous traitons relativement aux ONG sont notamment les nom et prénom, la date de naissance et l'adresse électronique de leur représentant légal. Ces informations doivent être saisies par l'ONG dans le système de gouvernance des identités et des accès (IAG) du Conseil de l'Europe. Elles sont ensuite disponibles dans le système en ligne du FEJ et les ONG doivent les compléter en ajoutant le numéro de téléphone et la fonction de leur représentant légal. Ces informations sont nécessaires pour que le FEJ puisse vérifier que les ONG sont des organisations indépendantes, à but non lucratif et non gouvernementales et qu'elles remplissent les conditions requises pour solliciter des subventions auprès du FEJ. Pour plus d'informations sur les critères d'enregistrement, vous pouvez consulter le « Guide des subventions du Fonds européen pour la jeunesse » sur le site internet du FEJ, à l'adresse suivante : <https://eyf.coe.int>.

2.2 Subventions

Le FEJ peut octroyer des subventions de projets ainsi que des subventions structurelles, conformément à son [Règlement opérationnel](#) (2025).

- **Demandes de subventions**

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons des participants dans le cadre des procédures d'octroi de subventions soit en réponse à un appel à propositions, soit au cours d'une procédure d'octroi direct de subvention. Ces données peuvent concerner les représentants légaux, les personnes de contact, les membres de l'équipe de projet, les responsables (ce qui inclut les membres du conseil d'administration et les dirigeants) et les personnes de contact des partenaires de projet.

Les données que nous traitons sont notamment les nom et prénom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du représentant légal et de la personne référente, ainsi que la fonction du représentant légal.

Nous traitons également les nom et prénom des responsables de l'organisation demandeuse (ce qui inclut les membres du conseil d'administration et les dirigeants) et les informations utiles au regard des critères d'exclusion concernant ces personnes.

Ces informations sont d'abord soumises sous forme de déclaration et nous nous réservons le droit de demander ultérieurement un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent et/ou un certificat délivré par l'autorité compétente attestant du respect des obligations fiscales et sociales applicables.

Nous pouvons également être amenés à traiter les informations suivantes concernant l'équipe de projet : noms, pays de résidence, genre, âge et rôle au sein de l'organisation.

Aux fins de l'octroi de subventions structurelles, nous pouvons également être amenés à traiter les informations personnelles des employés de l'organisation demandeuse lorsque celles-ci sont communiquées.

Nous traitons les données à caractère personnel susmentionnées afin d'enregistrer la demande, de vérifier si elle répond aux conditions d'éligibilité et si elle respecte les critères d'exclusion, d'évaluer le projet, de communiquer les résultats à l'organisation demandeuse et, si son projet est retenu, de préparer l'accord de subvention pour signature et de procéder au transfert des fonds conformément à cet accord.

- **Publication de la décision d'octroi**

Nous publions les informations relatives aux subventions octroyées sur le site internet du Conseil de l'Europe et sur le site internet du FEJ, excepté si des mesures de confidentialité particulières doivent être prises pour préserver les intérêts vitaux des bénéficiaires. Les informations publiées sont notamment le titre du projet devant être mis en œuvre grâce à la subvention octroyée par le FEJ, la nature et les objectifs du projet, le nom et le pays du bénéficiaire et le montant de la subvention.

- **Rapports relatifs aux subventions**

Les bénéficiaires doivent communiquer au FEJ des rapports concernant la mise en œuvre des subventions. Ces rapports peuvent contenir des informations relatives au personnel et aux experts des bénéficiaires si leur rémunération est financée par la subvention, ainsi que des informations relatives aux participants aux événements financés par celle-ci, aux fins de responsabilité.

- **Supports visuels promotionnels**

Nous pouvons être amenés à publier sur le site internet du Conseil de l'Europe, sur le site web du FEJ et sur les réseaux sociaux qu'utilise le FEJ des photos ou des enregistrements vidéo de jeunes dans le cadre de projets soutenus par le FEJ au moyen de subventions. Ces contenus qui nous sont fournis par les bénéficiaires de subventions peuvent être publiés aux fins de sensibilisation et de promotion de nos activités.

2.3 Événements

Le FEJ organise divers événements, tels que des séances de formation ou d'information. À cette fin, nous pouvons être amenés à recevoir des données à caractère personnel soit directement de la part des participants, soit d'une autre source légitime, notamment d'une entité coorganisant l'événement.

(a) Gestion des participants

Pour préparer un événement, nous devons connaître les nom et prénom des participants, leur adresse électronique, leur numéro de téléphone portable, leur pays, leur situation professionnelle, les raisons pour lesquelles ces personnes souhaitent participer à l'événement et leurs attentes à cet égard. Ces données nous sont nécessaires pour sélectionner les participants, le cas échéant, pour nous assurer que le programme est adapté à leurs intérêts et besoins spécifiques, pour envoyer les invitations, pour établir la liste des participants et pour fournir à ces derniers un accès à une plateforme en ligne sécurisée dans le cas d'événements en ligne ou hybrides.

(b) Listes des participants

Les dossiers que nous constituons pour les événements comprennent une liste des participants. Cette liste contient généralement les noms et prénoms des participants et le nom de leur organisation. Nous remettons cette liste aux participants dans le cadre d'événements en présentiel ou sur demande pour encourager le réseautage.

Les participants peuvent s'opposer à ce que leurs données apparaissent dans la liste des participants ou nous indiquer celles qui ne doivent pas y figurer. Dans ce cas, les participants doivent nous contacter lors de l'enregistrement de leur participation et, au plus tard, une semaine avant la tenue de l'événement.

(c) Événements sur site

Lorsque nous organisons des événements dans les locaux des centres européens de la jeunesse situés à Strasbourg et à Budapest, les données à caractère personnel concernées sont traitées par les Centres de la jeunesse conformément à cette [note sur la confidentialité des données](#). Le traitement des données relatives aux événements organisés sur site en dehors des deux Centres européens de la jeunesse est couvert par le présent avis de confidentialité.

(d) Événements en ligne ou hybrides

Nous communiquons aux participants à distance un lien d'accès à une plateforme en ligne sécurisée (Microsoft Teams ou Zoom), avec les informations nécessaires à la connexion. Les données que nous traitons pour faciliter la participation en ligne sont les nom, prénom et adresse électronique des participants. Les flux audio et vidéo de la salle de réunion sont retransmis en temps réel pour permettre aux participants à distance de prendre part à l'événement. Les participants à distance sont libres d'activer ou de désactiver leur caméra.

(e) Photographies et enregistrements vidéo

Des photos peuvent être prises lors d'événements sur site, des captures d'écran peuvent être faites lors d'événements en ligne ou hybrides et des enregistrements vidéo peuvent être réalisés aux fins d'information, d'illustration et de promotion concernant l'événement et les activités du FEJ qui s'y rapportent. Les photos et vidéos peuvent être publiées sur la page web du FEJ et sur les réseaux sociaux qu'utilise le FEJ. Nous demandons le consentement des participants avant toute prise de vue ou tout enregistrement vidéo.

(f) Utilisation de l'adresse électronique des participants pour la communication d'informations

Après la tenue de l'événement, nous pouvons être amenés à utiliser l'adresse électronique des participants pour leur envoyer des informations sur d'autres événements ou activités susceptibles de les intéresser. Les participants peuvent à tout moment demander de ne plus recevoir de courriers électroniques de notre part ; il leur suffit de nous en informer par courrier électronique à l'adresse suivante : eyf@coe.int.

(g) Assistance en matière de voyage et d'hébergement et aide à l'obtention de visas

Si les participants ont droit à une assistance en matière de voyage et d'hébergement et/ou à une aide dans le cadre des démarches d'obtention de visas, nous pouvons être amenés à traiter, en plus des données citées au point (a) ci-dessus, les informations figurant sur leurs documents d'identité.

(h) Remboursement des frais de voyage, d'hébergement et de séjour

Si les participants ont droit au remboursement des dépenses susmentionnées conformément aux règles applicables, nous pouvons être amenés à traiter, en plus des données susmentionnées au point (a), les catégories de données suivantes, selon la nature des frais engagés :

- leur date et lieu de naissance ;
- leurs coordonnées bancaires ;
- leurs itinéraires de voyage ;
- le visa apposé dans leur passeport et délivré pour le déplacement lié à l'événement ;
- les copies des titres de transport et des réservations d'hébergement ;
- les justificatifs des dépenses effectivement engagées, tels que les factures et les reçus ou relevés de carte bancaire ;
- et les informations relatives aux repas ou à l'hébergement fournis à titre gratuit.

Dans ce cas, nous demandons ultérieurement aux participants de nous fournir les informations et documents nécessaires.

(i) Assurance

Si les participants sont couverts par une assurance voyage souscrite par le Conseil de l'Europe en leur nom, les services du Conseil de l'Europe chargés de l'organisation des voyages peuvent également être amenés à intégrer dans le traitement l'adresse de leur domicile afin de déterminer le territoire couvert par l'assurance. En cas de demande d'indemnisation au titre de cette assurance, les participants doivent fournir les informations suivantes pour que leur demande puisse être traitée : nom et prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, statut par rapport au Conseil de l'Europe et informations utiles concernant le sinistre. Il peut aussi être demandé aux participants de fournir des pièces justificatives relativement au sinistre ainsi que la lettre d'invitation du Conseil de l'Europe.

2.4 Enquêtes

Nous pouvons être amenés à réaliser des enquêtes de satisfaction anonymes afin de recueillir des avis et des suggestions destinés à améliorer nos services. Bien que nous demandions aux personnes interrogées leur tranche d'âge, leur sexe, leur pays de résidence et si elles sont membres d'une organisation de jeunesse, ces informations ne nous permettent pas de les identifier.

Nous pouvons également réaliser d'autres types d'enquêtes anonymes, par exemple, pour évaluer certaines actions ou mesures. Dans ce cas, nous ne demandons aucune information personnelle.

2.5 Autres types de communication

Lorsque des personnes communiquent avec le FEJ par courrier électronique, par les médias sociaux ou par d'autres canaux, le FEJ peut être amené à traiter les informations personnelles contenues dans ces communications.

3. Quel est le fondement juridique du traitement des données à caractère personnel ?

Nous traitons les données à caractère personnel conformément aux instruments juridiques et au règlement intérieur du Conseil de l'Europe en vue de mener les activités nécessaires à l'exécution du mandat de l'Organisation.

Dans le cadre des subventions, nous traitons les données à caractère personnel conformément aux Statuts du Fonds européen pour la jeunesse adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 25 novembre 1998 et au Règlement opérationnel du Fonds européen pour la jeunesse adopté par le Comité des Ministres le 24 septembre 2025.

Dans le cadre d'événements auxquels participent des jeunes de moins de 18 ans, les données à caractère personnel concernant ces personnes mineures sont traitées avec le consentement de leurs parents ou autres représentants légaux et, le cas échéant, compte tenu de l'âge et du degré de maturité des personnes mineures, avec le consentement éclairé de celles-ci.

Lors des événements que nous organisons, nous prenons des photos et réalisons des enregistrements vidéo que nous utilisons aux fins d'information et de promotion, avec le consentement des participants.

Lorsque nous utilisons des supports visuels promotionnels fournis par un bénéficiaire de subvention, la responsabilité d'obtenir le consentement des personnes apparaissant dans ces supports incombe au bénéficiaire concerné.

4. Qui a accès aux données à caractère personnel ?

4.1 Enregistrement dans le système en ligne du FEJ

Seuls les membres habilités du personnel du Conseil de l'Europe responsables de l'IAG ont accès aux données à caractère personnel enregistrées dans le système (voir le point 2.1 ci-dessus). Les membres du personnel du FEJ ont accès aux données à caractère personnel enregistrées dans le système en ligne du FEJ. Ces données sont également accessibles aux membres du personnel du Service jeunesse chargés de la gestion des subventions du FEJ et du programme d'activité des centres européens de la jeunesse.

4.2 Subventions

L'accès aux données à caractère personnel est limité, au sein du secrétariat du Fonds européen pour la jeunesse, aux seules personnes chargées de l'évaluation des demandes de subvention et du suivi de la mise en œuvre des actions bénéficiant d'un financement.

Les informations relatives aux opérations financières sont transmises, aux fins de comptabilité, au Service de la trésorerie, des paiements et de la comptabilité du Conseil de l'Europe.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées aux organes compétents du Conseil de l'Europe aux seules fins de l'audit interne et externe, ainsi qu'au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour que ces organes puissent s'acquitter de leurs fonctions statutaires. Les données peuvent être communiquées également à la Direction de l'Audit interne, de l'Évaluation et de l'Investigation du Conseil de l'Europe aux fins d'investigation interne. La Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL) du Conseil de l'Europe peut avoir accès aux données à caractère personnel si elles sont utiles dans un cadre contentieux ou pour la fourniture de conseils juridiques relativement à une situation spécifique.

Les informations concernant les subventions octroyées sont publiées sur le site internet du Conseil de l'Europe et sur celui du Fonds européen pour la jeunesse.

Des supports visuels promotionnels pour les projets et les activités soutenus au moyen d'une subvention du FEJ peuvent également être publiés sur la page internet du FEJ ou sur les réseaux sociaux qu'utilise le Conseil de l'Europe.

4.2 Événements

Seules les entités ou les personnes au sein du FEJ qui ont besoin de données à caractère personnel pour organiser un événement ont accès à ces données.

Nous utilisons l'application Microsoft Forms pour les inscriptions à nos événements. Vous trouverez [ici](#) des informations sur la politique de sécurité et de confidentialité de Microsoft Forms.

Nous transmettons les informations personnelles nécessaires à la plateforme en ligne sécurisée que nous utilisons pour l'organisation d'événements en ligne ou hybrides, à savoir Microsoft Teams ou Zoom. Vous trouverez des informations [ici](#) sur la politique de sécurité et de confidentialité de Microsoft Teams et [ici](#) sur la politique de confidentialité de Zoom.

Des photos, captures d'écran et/ou enregistrements vidéo des événements peuvent être mis à la disposition du public sur les pages internet du FEJ et sur les réseaux sociaux qu'utilise le Conseil de l'Europe.

Lorsque nous nous occupons du déplacement et/ou de l'hébergement de participants, les données à caractère personnel de ces derniers sont traitées par les services du Conseil de l'Europe chargés d'organiser les déplacements et l'hébergement. Nous communiquons aux prestataires de services concernés uniquement les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'organisation de ces prestations.

Lorsque cela est nécessaire pour les démarches liées à l'obtention de visas (le cas échéant), les Services du protocole du Conseil de l'Europe traitent les données à caractère personnel des participants afin de délivrer la note verbale. Les données à caractère personnel nécessaires à l'émission de visas sont transmises aux autorités compétentes du pays dans lequel les participants sont amenés à se rendre.

Si les participants ont droit au remboursement de frais, leurs données à caractère personnel sont traitées par les services du Conseil de l'Europe chargés de ce remboursement. Certaines des données mentionnées au point 2 « Remboursement » peuvent être communiquées aux fins de contrôle à la banque qui effectue le virement.

Si un participant couvert par une assurance voyage souscrite par le Conseil de l'Europe en son nom fait une demande d'indemnisation, ses données à caractère personnel sont d'abord traitées par les services du Conseil de l'Europe chargés de l'organisation des déplacements, puis transmises à CIGNA, le courtier en assurance. En cas d'accident ou de maladie nécessitant une hospitalisation, le participant peut contacter directement AIG, l'assureur. Dans ce cas, le Conseil de l'Europe est informé de la demande d'indemnisation, mais l'assureur n'est pas tenu de fournir des informations médicales au Conseil de l'Europe. L'assureur et le courtier en assurance traitent les données à caractère personnel conformément à leurs propres politiques de protection des données. Vous trouverez [ici](#) des informations sur la politique de confidentialité de CIGNA et [ici](#) sur celle d'AIG.

Lorsque nous faisons appel à des consultants externes pour nos événements, nous pouvons être amenés à leur donner accès aux noms des participants et de leurs organisations ainsi qu'à leur adresse électronique. Cet accès leur permet de communiquer efficacement des informations relatives à l'activité, de distribuer les travaux à réaliser et d'effectuer d'autres tâches nécessaires. Lorsque des consultants externes interviennent dans le processus de sélection des participants, nous leur donnons également accès aux données concernant l'âge et le pays de résidence des candidats, en complément des données susmentionnées, si ces informations sont utiles au regard des critères de sélection.

Lorsqu'un événement est organisé conjointement avec d'autres organisations, nous pouvons être amenés à communiquer à ces organisations des informations sur les participants pour les besoins de l'événement, notamment pour gérer l'accès au site ou pour assurer le remboursement de certains frais pris en charge par les coorganisateur. Nous communiquons uniquement les données à caractère personnel strictement nécessaires aux fins concernées.

Des données à caractère personnel peuvent être communiquées aux organes compétents du Conseil de l'Europe aux seules fins de l'audit interne et externe, ainsi qu'au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour que ces organes puissent s'acquitter de leurs fonctions statutaires. Les données peuvent être communiquées également à la Direction de l'Audit interne, de l'Évaluation et de l'Investigation du Conseil de l'Europe aux fins d'investigation interne. La Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL) du Conseil de l'Europe peut avoir accès aux données à caractère personnel si elles sont utiles dans un cadre contentieux ou pour la fourniture de conseils juridiques relativement à une situation spécifique.

5. Comment conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données numériques à caractère personnel sont conservées au format électronique sur les serveurs du Conseil de l'Europe situés dans l'Union européenne. Nous avons mis en place des mesures de sécurité pour protéger les informations personnelles, notamment contre la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès non autorisés et la modification ou la divulgation. Ces mesures comprennent l'utilisation de serveurs cryptés, la limitation de l'accès à toutes les bases de données aux seules personnes qui en ont besoin et la sauvegarde sécurisée de toutes les données.

Le FEJ peut également conserver certaines informations sous forme de dossiers papier qui sont conservés dans les locaux du FEJ à Strasbourg et ne sont accessibles qu'aux membres du personnel du Conseil de l'Europe chargés de la gestion, des paiements, de la comptabilité et de l'audit de nos services.

6. Combien de temps conservons-nous les données à caractère personnel ?

Objet	Délai de conservation
Gestion des subventions du FEJ (demande, mise en œuvre de projet, rapports et clôture)	Entre 10 ans et 15 ans dans notre base de données électronique et/ou dans un dossier papier après la clôture de la subvention.
Conseils et soutien aux ONG de jeunesse candidates aux subventions, notamment par des séances de formation et d'information. Séances d'information destinées aux organismes gouvernementaux en lien avec la jeunesse ou aux fondations de jeunesse.	10 ans dans notre base de données électronique et/ou dans un dossier papier après l'achèvement du service.
Administration des paiements effectués pour nos services ou remboursement de services que vous avez fournis.	Dix ans à compter de l'achèvement/la prestation des services.

Supports visuels promotionnels pour les projets et activités soutenus au titre d'une subvention du FEJ, publiés sur la page internet du FEJ ou sur les réseaux sociaux qu'utilise le FEJ.	Aussi longtemps que nécessaire pour leur utilisation sur des canaux de communication publics
Photos, captures d'écran et/ou enregistrements vidéo d'événements du FEJ publiés sur la page internet du FEJ ou sur les réseaux sociaux qu'utilise le FEJ.	Aussi longtemps que nécessaire pour leur utilisation sur des canaux de communication publics
Compilation de statistiques pour en faire rapport.	À partir du système en ligne du FEJ, nous collectons, aux fins statistiques, les données concernant le nom d'ONG, leur pays d'origine/d'enregistrement, le type de subvention octroyée et le montant de la subvention ; ces données sont conservées sans limitation de durée. Les autres données sont anonymisées ou supprimées.

7. Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

Vous avez le droit :

- d'exiger l'accès aux informations personnelles vous concernant que nous détenons ;
- d'exiger la rectification des informations personnelles incomplètes ou inexacts vous concernant que nous détenons ;
- d'exiger la suppression ou l'effacement des informations personnelles vous concernant lorsqu'il n'y a aucune raison valable que nous les conservions ;
- de vous opposer au traitement de vos informations personnelles pour des raisons particulières liées à votre situation ;
- lorsque le traitement des données est fondé sur votre consentement, de retirer votre consentement à tout moment, auquel cas le Conseil de l'Europe cessera d'utiliser vos données. Toutefois, les données qui ont déjà été utilisées ou communiquées à des tiers ne peuvent pas être retirées de la circulation.

8. Contacts

Si vous souhaitez exercer l'un des droits énoncés ci-dessus et si vous avez la moindre question, inquiétude ou demande relative à la manière dont vos données sont collectées et utilisées, veuillez contacter le Conseil de l'Europe :

- par courrier électronique à l'adresse suivante eyf@coe.int ; et/ou le Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante : dpo@coe.int ;
- par voie postale, en adressant votre demande au Conseil de l'Europe / Fonds européen pour la jeunesse, 30 rue Pierre de Coubertin, 67000 Strasbourg.

Si vous estimez que nous n'avons pas répondu de manière adéquate à votre demande et si vous considérez que vos droits en matière de protection des données n'ont pas été respectés du fait du traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de déposer une réclamation auprès du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe par courrier électronique à l'adresse suivante : datacommissioner@coe.int.